



Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 juin 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

### MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION À USAGE PARTAGÉ DU SITE DU MOULIN DU ROC - AVENANT N°2

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noélie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

#### **Titulaires absents :**

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

#### **Titulaires absents excusés :**

Christian BREMAUD, Bastien MARCHIVE, Dany MICHAUD.

#### **Titulaires absents pour déport :**

Jérôme BALOGE, Alain CHAUFFIER, François GUYON

**Président de séance :** Thierry DEVAUTOUR

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

#### MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION À USAGE PARTAGÉ DU SITE DU MOULIN DU ROC - AVENANT N°2

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu la délibération du 11 avril 2022 du Conseil d'Agglomération approuvant la convention de gestion et de financement du fonctionnement des équipements et locaux à usage partagé de l'ensemble immobilier sis 39 boulevard Main,

Vu la délibération du 27 mars 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant un avenant n°1 à la convention précitée et modifiant la répartition des charges d'électricité,

Une opération de rénovation immobilière a été conjointement menée par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sur le site Le Moulin du Roc sis 39 boulevard Main à Niort.

Des espaces (placette d'accès centrale) et équipements techniques (chaudière, centrale de sécurité incendie, alimentations énergétiques, ascenseur, portes automatiques...), propriétés de la Ville de Niort, sont mutualisés au titre du fonctionnement technique du site. Des dépenses d'entretien et de gardiennage sur les espaces mutualisés sont aussi pris en charge par l'Association « Moulin du Roc Scène Nationale ».

Une convention entre la CAN, la Ville de Niort et l'Association « Moulin du Roc Scène Nationale » prévoit les modalités de refacturation des charges entre ces différents occupants.

Considérant que la répartition des surfaces a évolué par le retrait, en rez-de-chaussée, des locaux de restauration (propriété de la Ville de Niort) des surfaces occupées par l'Association « Moulin du Roc Scène Nationale », modifiant ainsi la clé de répartition des charges d'énergie entre la Ville de Niort et l'Association « Moulin du Roc Scène Nationale » uniquement, les surfaces dévolues à la CAN restant inchangées,

Considérant que cette nouvelle répartition nécessite la signature d'un avenant n°2 à la convention de gestion et de financement du fonctionnement du site du Moulin du Roc,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de gestion et financement du fonctionnement des équipements et locaux à usage partagé de l'ensemble immobilier sis 39 boulevard Main, site dénommé Le Moulin du Roc à Niort ;

- Autorise le Vice-Président Délégué à signer l'avenant ainsi que tout document y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Thierry DEVAUTOUR**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**